



10 avril 2015

(15-1926)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

1.	Membre notifiant: <u>ÉMIRATS ARABES UNIS</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	Organisme responsable: <i>Ministry of Environment and Water – MOEW</i> (Ministère de l'environnement et de l'eau)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Volailles vivantes (SH 0105) et produits de volaille, y compris la viande de volaille (SH 0207), les oisillons d'un jour (SH 0105.11) et les œufs à couver
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input checked="" type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques: Italie
5.	Intitulé du texte notifié: <i>Lifting of the temporary ban on the importation of domestic and wild birds and their products including poultry meat, day-old chicks, eggs, from Italy to the UAE</i> (Levée de l'interdiction temporaire de l'importation dans les ÉAU d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs produits, y compris la viande de volaille, les oisillons d'un jour et les œufs en provenance d'Italie). Langue(s): arabe. Nombre de pages:
6.	Teneur: En référence au Décret ministériel n° 7 de 2015 établissant l'interdiction temporaire de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs produits, y compris la viande de volaille, les oisillons d'un jour et les œufs à couver, à l'exception de la viande ayant subi un traitement thermique, en provenance d'Italie, et conformément au Rapport de suivi n° 3 (rapport final) concernant l'influenza aviaire hautement pathogène en Italie (17 janvier 2015), les Émirats arabes unis lèvent l'interdiction de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs produits, y compris la viande de volaille, les oisillons d'un jour et les œufs originaires d'Italie.
7.	Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input checked="" type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8.	Nature du ou des problèmes urgents et raison pour laquelle la mesure d'urgence est prise: Sur la base du Rapport de suivi n° 3 (rapport final) concernant l'influenza aviaire hautement pathogène en Italie (17 janvier 2015) et conformément à l'article 10.4.4 (chapitre 10.4) du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE, l'Italie est à présent exempte d'influenza aviaire hautement pathogène. Le risque de contamination lié à l'importation de volailles et de produits de volaille en provenance d'Italie est négligeable.

<p>9. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>) – Chapitre 10.4 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
<p>10. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</p>
<p>11. Date d'entrée en vigueur (<i>jj/mm/aa</i>)/période d'application (le cas échéant):</p> <p>26 mars 2015</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
<p>12. Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Eng. Saif Moh. Al-Shara Assistant Undersecretary for the Agricultural Affairs and Animal Sector Responsible for WTO SPS Enquiries Ministry of Environment and Water P.O. Box 1509 Dubai (Émirats arabes unis)</p> <p>Téléphone: + (971 4) 214 8400 Fax: + (971 4) 265 5822 Téléphone mobile: + (971 50) 629 5050 Courrier électronique: smalshara@moew.gov.ae Site Web: http://www.moew.gov.ae/</p>
<p>13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Dr Mervat Mari Al Nuaimat Acting Veterinarian in Animal Health and Development Department/Quarantine Ministry of Environment and Water P.O. Box 1509 Dubai (Émirats arabes unis)</p> <p>Téléphone: + (971 4) 214 8478 Fax: + (971 4) 265 5822 Téléphone mobile: + (971 55) 137 5997 Courrier électronique: mmalnuaimat@moew.gov.ae Site Web: http://www.moew.gov.ae/</p>